



RENTREE SOCIALE : LA CFDT A L'OFFENSIVE !

Sur tous les sujets de votre vie quotidienne, la CFDT n'a qu'un objectif : faire progresser vos droits, lutter contre l'injustice sociale et pour la transition écologique juste. Notre organisation est mobilisée en cette rentrée pour porter ses propositions. Rejoignez-nous pour les faire aboutir !

Accord Salaires Branche :

?? Au regard du niveau de la grille des salaires et du contexte actuel, après une nouvelle négociation des minima salariaux de la Branche cette année, la CFDT a décidé de signer cet accord « Salaires » pour 2022.

- Niveau d'augmentation inédit (11€ à 81,43€ brut pour les employés) - Pour info, 1er coefficient à 120 (transitoire) 1 720€ // SMIC 2023 = 1 709,28€ (voir toute la grille ci-dessous)
- Coup de pouce pour les Agents de Maîtrise (coefficients 200 et 220). Cette augmentation vient s'ajouter à celle obtenue par la CFDT en début d'année, entrée en vigueur en septembre.

Nouvel objectif : refonte de la grille des minima qui reste obsolète et étudier une révision des coefficients et classifications pour la rendre cohérente avec l'évolution des métiers et qu'elle soit LA RECONNAISSANCE du travail que chaque salarié est en droit d'attendre.

?? Forte de notre 1ère place qui fait de nous le moteur revendicatif de la Branche avec une représentativité de 30,77%, la CFDT a encore pesé sur cette négociation. Nous prenons nos responsabilités et nous devons obtenir encore davantage pour faire des travailleurs de la 2ème ligne que nous sommes, des salariés justement rémunérés.

Coefficient 190 : Petit retour en arrière...

NA0 2021 : la CFDT demande et obtient l'accès au coefficient 190 pour les Conseillers Clientèle. Même si les différentes augmentations du SMIC entre 2021 & 2022 sont venues au fil du temps atténuer les effets de cet acquis ?? L'accord Salaires 2022 vient à nouveau redonner du sens à notre revendication obtenue. Et ce n'est pas fini !

Histoire du 13ème mois, mise au point et 2023 :

Environ 850 sur les 5580 salariés (dont 4831 CDI) que comptent SITEL France bénéficient d'un 13ème mois. Il faut savoir que cet avantage a été acquis il y a maintenant 15 ans chez SITEL et encore plus longtemps chez ACTICALL (Entreprise ATOS, SLIGOS, VITALICOM...) par le biais d'accords d'entreprise, de rachats et surtout à une époque où le secteur des Centres d'appels était en plein essor avec les Telecom notamment.

Au plus fort de la tempête de 2016 (ce qui n'est pas si vieux...) et des difficultés financières à SITEL France (perte du seul Client du site), certaines organisations syndicales et la CFDT en tête, ont su sauvegarder cet avantage pour les salariés ayant construit l'entreprise et contribué à son résultat depuis plus de 20 ans. Sur les sites où la concentration de salariés bénéficiant du 13ème mois est la plus importante (Troyes, La Rochelle ou encore Blois dans une moindre mesure), un Syndicat qui « souffle régulièrement le chaud et le froid » emprunte des raccourcis grossiers tendant à laisser penser que la CFDT et les autres OS qui ont bataillé, en ayant fait grève pendant plusieurs jours consécutifs pour obtenir ce 13ème mois seraient contre cet avantage pour les nouveaux entrants, au mépris de l'Histoire des sites. Chacun appréciera...

Pour information, en exemple, 0 recrutement pérenne pendant presque 4 ans sur le site de Troyes.

Notre objectif à l'époque : sauver les emplois et, en même temps, sauvegarder les acquis.

L'avenir, c'était le présent, les salariés en poste s'en souviendront à n'en pas douter...

Pour les nouveaux entrants, nous nous efforçons aujourd'hui comme le prouve encore notre bilan 2022 d'obtenir des droits nouveaux, avec des succès et des échecs.

Notre mission, ce n'est pas de promettre depuis plus de 6 ans un 13ème, un 14ème mois ou 2000€ nets pour tous, mais avant tout d'obtenir du concret. Demander leur où ils en sont...

A l'école, ça ferait 0 pointé... A la CFDT, on pense que les salariés sont à même de comprendre... 2023 sera une année importante, avec le renouvellement des élections CSE sur tous les sites, et le poids et la représentativité que vous voudrez accorder aux Organisations Syndicales.

